Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère éducation nationale

Direction générale de l'enseignement scolaire

Service
Des enseignements et Des formations

Sous-direction
des écoles, des collèges et des lycées généraux et technologiques

DGESCO A1-3 lettre-recteurs2
n° 2008 - 0641

Affaire suivie par :
Magali planque-Bouyrac
Téléphone
01 55 55 36 83
Télécopie
01 55 55 22 73
Courriel
magali.planque-bouyrac
@education.gouv.fr

Elisabeth Fröchen
Téléphone :
01 55 55 11 52
Courriel :
elisabeth.frochen
@education.gouv.fr

Chantal Junot
Téléphone :
01 55 55 32 87
Courriel :
Chantal.junot
@education.gouv.fr
Télécopie :
01 55 55 06 35

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris le 18 DEC. 2008

Le ministre de l'Éducation nationale

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

Monsieur le directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France

A l'attention de
Mesdames et Messieurs les IA-DSDEN directrices et directeurs départementaux des services de l'Education nationale

Mesdames et Messieurs les IA-IPR d'allemand, d'anglais et d'espagnol

Mesdames et Messieurs les responsables des divisions des examens et concours

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Objet : Certifications en langues vivantes étrangères - Session 2009

Ce document fait suite au courrier DGESCO A1-3 n° 2008-0491 du 25 septembre 2008. Il a pour objet de préciser les principes et les modalités de la mise en place des certifications.

Les publics

- en **allemand**,
  - élèves volontaires de seconde des lycées généraux et technologiques ;
  - élèves volontaires de première année de lycée professionnel ;
  - élèves volontaires de troisième de l'enseignement bilingue à parité (académies de Nancy-Metz et Strasbourg) ;
  - élèves volontaires de troisième des sections européennes ou proposés par leurs professeurs au vu de leur très bon niveau d'allemand.

  Comme l'an passé, des élèves volontaires des établissements du ministère de la Défense participeront à cette session.

PJ : 3 annexes

Les candidats s'inscrivent à une certification de niveau B1 et suivant leurs résultats obtiendront une certification de niveau B1 ou de niveau A2.

- en **anglais** et en **espagnol,** sont concernés par la certification les élèves volontaires de seconde des sections européennes des lycées généraux et technologiques ainsi que les élèves volontaires des sections européennes de première année des lycées professionnels. Ces candidats présenteront les mêmes épreuves et, en fonction de leurs résultats, ils obtiendront une certification de niveau A2 ou de niveau B1.
  Les élèves s'inscrivent dans la langue de leur section.

La formation des correcteurs et interrogateurs

La formation des futurs correcteurs et interrogateurs est organisée en deux phases, une phase nationale, puis une phase académique (voir courrier n°2008-0491 du 25 septembre 2008 précité).

J'attire votre attention sur l'importance primordiale de la phase académique de la formation, au cours de laquelle les personnels formés durant la phase nationale démultiplieront la formation auprès de leurs collègues, futurs correcteurs et interrogateurs. Une formation académique menée dans de bonnes conditions est seule garante d'une mise en place réussie des certifications assurant ainsi les critères de qualité des organismes certificateurs, partenaires européens renommés.

A cet effet, il convient de procéder, comme pour toute action de formation, à la convocation des personnels désignés par les IA-IPR qui, eux-mêmes, encadreront les sessions.

Les modalités de mise en œuvre

Elles sont précisées, pour chacune des trois langues, dans les trois annexes qui accompagnent cette note.

Les candidats composent sur des documents non anonymés

Je vous prie de bien vouloir assurer la diffusion de ces informations auprès des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux concernés et des divisions des examens et concours afin qu'elles soient transmises dans les meilleurs délais aux établissements présentant des candidats.

Pour le ministre et par délégation,
Pour le directeur général et par délégation,
La sous-directrice des écoles, des collèges
et des lycées généraux et technologiques

Elisabeth Monlibert

ANNEXE 2 : CERTIFICATION EN ANGLAIS

Rappel du calendrier

16 janvier au 1er mars 2009	Séminaires académiques pour démultiplication de la formation
5 janvier au 6 février 2009	**Inscription des candidats sur la base de données académique OCEAN (mise en place d'Inscrinet par le SERIA)**
10 février 2009	**Envoi *(par University of Cambridge ESOL)* dans les divisions des examens et concours des documents à reprographier pour la passation des épreuves écrites et orales**
9 mars – 3 avril 2009	**Epreuve individuelle orale en binôme selon calendrier académique (expression orale)**
24 mars 2009	**Epreuves collectives écrites dans les établissements (compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite)**
15 mai 2009	Date limite de la correction des épreuves collectives écrites (compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite) Date limite de collecte de l'ensemble des résultats (épreuve individuelle orale + épreuves collectives écrites)

Calendrier des épreuves écrites

	Date	Horaire	Durée totale hors annonce des consignes
France métropolitaine	24 mars 2009	14h00 - 16h30	120 mn + pauses
La Réunion	24 mars 2009	15h00 – 17h30	120 mn + pauses
Guadeloupe et Martinique	24 mars 2009	8h00 – 10h30	120 mn + pauses
Guyane	24 mars 2009	09h00 – 11h30	120 mn + pauses

Transmission et duplication des supports d'épreuves

Les divisions des examens et concours reçoivent au plus tard le 10 février 2009 l'ensemble du matériel nécessaire à la passation de la certification, dont un CD-audio contenant les enregistrements supports de l'épreuve de compréhension orale, ainsi qu'une notice explicative en français.

Les DEC dupliquent les supports d'épreuves en autant d'exemplaires que de candidats et le CD-audio en autant d'exemplaires que de salles prévues pour les épreuves écrites et les font parvenir dans les établissements.

Déroulement des épreuves

Les épreuves se déroulent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement :

Les épreuves collectives écrites ont lieu dans des salles équipées d'un lecteur de CD audio. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance sont, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs d'anglais. Le remplacement du ou des professeurs a été prévu.

Pour l'épreuve individuelle orale, les interrogateurs sont désignés par les services académiques parmi les enseignants ayant bénéficié de la formation.

L'épreuve est d'une durée de 10-12 minutes *sans préparation,* car elle met en présence deux candidats et deux interrogateurs-évaluateurs. Il est impératif que les interrogateurs-évaluateurs ne soient pas les professeurs des élèves.

Correction

Le recteur organise la correction des épreuves écrites.
Les services académiques procèdent aux convocations des correcteurs parmi les enseignants ayant bénéficié de la formation. Les supports écrits n'étant pas anonymes, il convient de veiller à ce que les professeurs ne corrigent pas les copies de leurs propres élèves.
Les consignes pour la correction sont précisées durant les séminaires de formation.

Saisie des notes

La division des examens et concours de chaque académie met en place un service Web de saisie de notes livré par le SERIA (procédure Lotanet). Les notes sont saisies dans les établissements pour le vendredi 15 mai 2009, délai de rigueur.

ANNEXE 1 : CERTIFICATION EN ALLEMAND NIVEAU B1

Rappel du calendrier

Novembre décembre 2008, janvier 2009	Séminaires académiques pour démultiplication de la formation en fonction des besoins
5 janvier- 6 février 2009	**Inscription des candidats sur la base de données académique OCEAN (mise en place d'Inscrinet par le SERIA)**
10 février 2009	**Envoi (par la KMK) dans les divisions des examens et concours des documents à reprographier pour la passation des épreuves écrites et orales (cédéroms et CD-audio lisibles sur lecteur de CD).**
9 mars – 3 avril 2009	**Epreuve individuelle orale selon calendrier académique (expression orale)**
26 mars 2009	**Epreuves collectives écrites dans les établissements (compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite)**
15 mai 2009	Date limite de la correction des épreuves collectives écrites (compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite) Collecte de l'ensemble des résultats (épreuve individuelle orale + épreuves collectives écrites)

Calendrier des épreuves écrites

Date		**Horaire**		**Durée totale** *hors annonce des consignes*
		Métropole	La Réunion	
Niveau B1	Jeudi 26 mars	8h30 – 12h00	9h30 – 13h00	195 mn + 2 pauses

Transmission et duplication des supports d'épreuves

Les divisions des examens et concours reçoivent au plus tard le 10 février 2009 l'ensemble du matériel nécessaire à la passation de la certification niveau B1 directement en provenance d'Allemagne :

- 1 cédérom contenant les documents à reproduire sur papier ;
- 1 CD-audio contenant l'enregistrement des textes pour l'épreuve de compréhension orale.

De plus, l'administration centrale fait parvenir aux divisions des examens et concours un mode d'emploi pour la reprographie et la passation de la certification.

Les DEC dupliquent les supports d'épreuves en autant d'exemplaires que de candidats et le CD-audio en autant d'exemplaires que de salles prévues pour les épreuves écrites, et les font parvenir dans les établissements.

Déroulement des épreuves

Les épreuves se déroulent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement : *(sauf, le cas échéant, pour les élèves relevant d'établissements du Ministère de la Défense)*

Les épreuves collectives écrites ont lieu dans des salles équipées d'un lecteur de CD audio. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance sont, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs d'allemand. Le remplacement du ou des professeurs a été prévu .

Pour l'épreuve individuelle orale, les interrogateurs sont désignés par les services académiques parmi les enseignants ayant bénéficié de la formation.

L'épreuve dure 15 minutes par élève, sans temps de préparation, devant deux professeurs formés. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

A l'issue de chaque épreuve, l'ensemble des supports est récupéré par l'établissement et envoyé au responsable administratif de l'académie.

Correction

Le recteur organise la correction des épreuves écrites en désignant les correcteurs.
Les services académiques procèdent aux convocations des correcteurs parmi les enseignants ayant bénéficié de la formation. Les supports écrits n'étant pas anonymés, il convient de veiller à ce que les professeurs ne corrigent pas les copies de leurs propres élèves.
Les consignes pour la correction sont précisées durant les séminaires de formation.

Saisie des notes

La division des examens et concours de chaque académie met en place un service Web de saisie de notes livré par le SERIA (procédure Lotanet). Les notes sont saisies dans les établissements pour le vendredi 15 mai, délai de rigueur.

ANNEXE 3 : CERTIFICATION EN ESPAGNOL

Rappel du calendrier

05 janvier au 6 février	**Inscription des candidats sur la base de données académiques OCEAN (mise en place d'Inscrinet par le SERIA)**
26 et 27 janvier 2009	Formation nationale Lieu : Instituto Cervantes, 7 rue Quentin Beauchart, 75008 Paris. Tél : 01.40.70.92.92
02 février au 02 mars 2009	Séminaires académiques pour démultiplication de la formation
10 février 2009	**Envoi dans les divisions des examens et concours des documents à reprographier pour la passation des épreuves écrites et orales**
09 mars – 03 avril 2009	**Epreuve individuelle orale selon calendrier académique (expression orale)**
24 mars 2009	**Epreuves collectives écrites dans les établissements (compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite)**
15 mai 2009	Date limite de la correction des épreuves collectives écrites (compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite) Date limite de collecte de l'ensemble des résultats (épreuve individuelle orale + épreuves collectives écrites)

Calendrier des épreuves écrites

	Date	Horaire	Durée
France métropolitaine	24 mars 2009	14h00 - 16h30	140 mn + pauses
La Réunion	24 mars 2009	15h00 – 17h30	140 mn + pauses
Guadeloupe et Martinique	24 mars 2009	8h00 – 10h30	140 mn + pauses
Guyane	24 mars 2009	09h00 – 11h30	140 mn + pauses

Transmission et duplication des supports d'épreuves

Les divisions des examens et concours reçoivent à partir du 10 février 2009 l'ensemble du matériel nécessaire à la passation de la certification, dont un CD-audio contenant les enregistrements supports de l'épreuve de compréhension orale, ainsi qu'une notice explicative en français.

Les DEC dupliquent les supports d'épreuves en autant d'exemplaires que de candidats et le CD-audio en autant d'exemplaires que de salles prévues pour les épreuves écrites et les font parvenir dans les établissements.

Déroulement des épreuves

Les épreuves se déroulent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement :

- Les épreuves collectives écrites ont lieu dans des salles équipées d'un lecteur de CD audio. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance sont, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs d'espagnol. Le remplacement du ou des professeurs aura été prévu.
- Pour l'épreuve individuelle orale, les interrogateurs sont désignés par les services académiques parmi les enseignants ayant bénéficié de la formation.

  L'épreuve est d'une durée de 15 minutes précédée de 15 minutes de préparation. Il est impératif que les interrogateurs-évaluateurs ne soient pas les professeurs des élèves.

Correction

Le recteur organise la correction des épreuves écrites en désignant les correcteurs.
Les services académiques procèdent aux convocations des correcteurs parmi les enseignants ayant bénéficié de la formation. Les supports écrits n'étant pas anonymés, il convient de veiller à ce que les professeurs ne corrigent pas les copies de leurs propres élèves.
Les consignes pour la correction sont précisées durant les séminaires de formation.

Saisie des notes
La division des examens et concours de chaque académie met en place un service Web de saisie de notes livré par le SERIA (procédure Lotanet). Les notes sont saisies dans les établissements pour le vendredi 15 mai 2009, délai de rigueur.